



Le salaire dépend-il du temps de travail ?

Par Maxis

Bonjour,

Je suis face à une problématique relevant du droit du travail (il me semble) dont je ne parviens pas à trouver de réponse seul (et [modération : l'IA] non plus).

J'ai signé un contrat en CDI fin aout pour travailler en tant qu'agent de sécurité. le contrat stipule que je dois travailler 151h par mois, heures qui sont répartie en 12 à 13 vacation de 12h sur tout le mois. pour ce temps de travail, je suis payer 1750?. Or, pour le mois d'octobre, mon employeur ne m'a donné que 8 vacations au lieu des 12 prévu. Ma question étant de savoir s'il est autorisé à ne me payer que pour le effectué ou_ s'il est obligé de me payer l'intégralité de la somme stipulé dans le contrat, sachant qu'à aucun moment je n'ai posé de congé où quoi que ce soit de ce genre.

Par conséquent, et je voudrait savoir si je suis dans le juste ou si je me fourvoie, c'est mon employeur qui ne respecte pas son engagement, et c'est lui qui est en tort.

J'espère avoir été suffisamment clair

cordialement,

Maxime